

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
23 MARS 2016

DATE d'AFFICHAGE
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 34
Votants : 35

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Nathalie CALLE..

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°31-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer pour fixer les différents taux de la fiscalité directe locale.

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 1^{er} mars 2016, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances propose :

- La reconduction des taux de fiscalité à l'identique de ceux votés pour 2015 en ce qui concernent les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- L'augmentation des taux de fiscalité en ce qui concerne les taux de la Taxe d'Habitation (TH) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB),
- La création d'un taux de fiscalité sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- La mise en réserve de 0,29 % du taux de CFE au titre de l'année 2016.

Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'Habitation (TH)	8,74%	8,74%	9%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)			0,50%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	2,12%	2,12%	2,18%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	21,51%	21,51%	21,51%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	-	11%	11%

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 11 contre (MM. Jean-Marie LABESSE, Alain DANIEL, Daniel BOURZEIX, Patrick BUESSLER-

Envoyé en préfecture le 07/04/2016

Reçu en préfecture le 07/04/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160329-DELIB_31_2016-DE

MUELA, Joseph BROHAN, Michel CRIAUD, Jean-Pierre PRUNALT, Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, Régine ROSSET, Christine SAVARY et Marie-Thérèse CABON) :

- **ADOPTE** les taux des taxes tels que présentés ci-dessus,
- **APPROUVE** la mise en réserve de 0,29 % du taux de CFE au titre de l'année 2016.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 07/04/16
Le Président,

